

**BUREAU DIRECTEUR**

**Réunion du 29 août 2012**

**PV n°1**

**Présents** : V. LE THOMAS, M. GAUDEL, G. PELLAN

**Excusés** : JM LEFEVRE, G. MABILLE

**Assiste** : C. PENNAMEN

**Point sur l'organisation de l'équipe technique régionale**

V. LE THOMAS annonce que Valentin BROUCK a démissionné le 24 août pour un poste en CDI au club de Cesson à St Brieuc. L'expérience et les formations acquises au cours de l'année passée à la LBVB lui auront permis de faire évoluer ses compétences et d'obtenir ce nouveau poste. La rupture de contrat avec la LBVB peut se faire sans préavis puisqu'il quitte un contrat aidé pour un CDI.

Elle indique qu'Edwige CORBIN est admissible suite à l'épreuve écrite de l'examen du professorat de sports et devra passer l'épreuve orale qui se déroulera début octobre. En cas de succès, la FFVB a confirmé que ce poste serait affecté à la LBVB. Une convention entre la FFVB et la LBV sera alors mise en place et précisera les missions d'Edwige Corbin qui devrait, dès lors, prendre en charge la coordination des projets de développement, leurs mises en œuvre, et devrait rendre compte de son activité auprès de la LBVB, de la FFVB et de la DTN.

Si elle était reçue, une réorganisation de l'équipe technique devrait avoir lieu car elle deviendrait alors CTS et serait donc salariée de la DRJSCS.

Suite à l'évolution des missions d'Edwige, la réflexion du recrutement d'un nouvel animateur sportif pourrait alors se poser.

M. GAUDEL demande qu'une grille précisant le décompte de toutes les interventions des personnels et personnels extérieurs effectuées pour la LBVB (nature, volume d'heures, cout des salaires, frais de déplacement, ...) soit faite afin de pouvoir engager une réflexion sur l'homogénéisation des coûts des interventions. Il précise que sa demande concerne également le nombre de personnel intervenant sur les CRE et le pôle.

La Présidente souligne que la pérennisation des emplois des salariés techniques des CDVB ou des clubs reste une priorité de la LBVB et qu'il est toujours préférable de faire appel en priorité aux CDVB ou aux clubs.

A l'avenir, une procédure d'appel d'offres pourrait voir le jour pour la fourniture de prestations réalisées par les salariés des CDVB ou clubs pour le compte de la LBVB.

*Arrivée de G. MABILLE à 19H00.*

Pour établir le plan de développement, il faut que le comité directeur fasse part des axes qu'il souhaite suivre. Y seront associés E. CORBIN et C. DUPEUX.

Un groupe de travail doit se constituer. V. LE THOMAS, G. MABILLE, G. PELLAN se proposent. Ils souhaitent se réunir 3 à 4 fois avant de proposer au comité directeur une trame du projet pour fin novembre.

La Présidente souhaite que les éléments pointés lors des échanges de « l'Agora volley » soient utilisés pour établir le nouveau plan de développement.

G. PELLAN mentionne que la LBVB pourrait organiser un événement majeur pour le rayonnement du volley ball en Bretagne. Cette idée est partagée par l'ensemble des membres du bureau

Fin 19h30